

SYSTÈME DE **SANTÉ**

Le Suède est un « pays modèle » en matière de système de santé, pour de nombreux pays voisins. Bien qu'il ne consacre que 9% de son PIB aux soins de santé, il parvient à fournir des services de haute qualité et de répondre aux besoins de santé aussi bien des Suédois que des expatriés.

Le système de santé en Suède présente de nombreux avantages, avec une espérance de vie élevée et des taux de mortalité infantile faibles. Les temps d'attente, quant à eux, pour les soins pré-planifiés ne peuvent excéder les 90 jours. En effet, après un premier examen, aucun patient ne devrait attendre plus de 90 jours pour consulter un spécialiste ou effectuer une opération ou un traitement spécifique. Aussi, Les patients suédois bénéficient des séjours à l'hôpital les plus courts, comparés à de grands pays, tels que les États-Unis, l'Europe occidentale, le Canada, le Japon, la Chine ou encore l'Australie.

En Suède, les patients adultes doivent apporter des contributions individuelles aux soins de santé d'environ 1100 couronnes par an. Une fois ce plafond atteint, tous les autres services de santé, en plus des consultations médicales, pour les 12 mois qui suivent seront gratuits.

EXPATRIÉS

Les expatriés en Suède doivent être résidents pendant au moins un an avant de pouvoir recevoir des prestations de soins dentaires dans le cadre du système de santé suédois. Ils doivent également disposer d'un numéro d'identité personnel suédois et de s'acquitter de toutes ses taxes.

Des soins dentaires sont disponibles gratuitement pour les enfants et les adolescents jusqu'à l'âge de 20 ans.

VACCINS

Aucun vaccin n'est obligatoire pour se rendre en Suède. Mais mettre à jour son calendrier vaccinal avant le voyage est très recommandé. Il s'agit notamment de la :

- ROR: concernant la rougeole, la rubéole et les oreillons.
- **DTPolio :** les 3 principaux vaccins contre le tétanos, la diphtérie, la poliomyélite.
- Vaccin contre la grippe
- Vaccin antipoliomyélitique

Certains voyageurs feront bien de s'immuniser contre :

- · L'hépatite B
- L'hépatite A
- La rage

MALADIES

Il n'y a pas de risques sanitaires ou de maladies répandues en Suède, mais il est tout de même préférable de se protéger contre :

- La diarrhée du voyageur : elles peuvent être graves chez les jeunes enfants, les personnes âgées ou fragiles par la déshydratation qu'elles entraînent.
- Les MST: aucun risque supplémentaire, par rapport aux autres pays voisins, mais la précaution est de mise. C'est principalement lié aux comportements.

TARIFS

Il est important de comprendre que les soins de santé en Suède ne sont pas 100% gratuits (il y a des arrangements de partage des coûts pour la plupart des services financés par l'État).

Par exemple, les patients peuvent avoir à faire une contribution de :

SOINS	TARIFS
Consultation chez un spécialiste	200-300 couronnes suédoises
Un séjour à l'hôpital	80 couronnes par jour

Les soins dentaires sont subventionnés par le gouvernement.

LES INCONVÉNIENTS DU SYSTÈME **PUBLIC**

• Délais d'attente

LES INCONVÉNIENTS DU SYSTÈME **PRIVÉ**

Soins onéreux

NUMÉROS D'URGENCE **Utiles**

Appelez le

112 en cas d'urgence.

DÉCOUVRIR PLUS SUR CETTE **DESTINATION**

www.readytogo.fr/voyage-etudiant-suede

Toutes les informations pour préparer votre séjour : formalités, logement, coût de la vie, assurance, stages, études, conseils & bons plans... Cliquez. Partez!

CONSEILS WORLD PASS

Pour un court séjour en Suède, il est indispensable de vous munir de votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). Celle-ci doit être demandée auprès de votre assureur au moins 15 jours avant la date de départ.

La CEAM permet de profiter des mêmes soins de santé qu'une personne affiliée au système de sécurité suédois.

Toutefois, sachez que les coûts des soins de santé sont souvent plus chers à l'étranger. Pour être mieux remboursé sur vos dépenses de santé, pensez à souscrire une assurance privée, de type World Pass, permettant de bénéficier d'un/une :

- Remboursement à 100% des dépenses de santé et des frais médicaux à leurs coûts réels
- Prise en charge directe des frais d'hospitalisation et des frais de séjour
- Assistance et rapatriement sanitaire
- Responsabilité civile

